République Française



**Jean-Noël CARDOUX**

Sénateur du Loiret

Président de la MECSS

*Mission d’Evaluation*

*et de Contrôle de*

*la Sécurité Sociale*

Membre de la Commission des Affaires Sociales

Président du

Groupe d’Etudes

Chasse et Pêche

du Sénat

Monsieur Jean-Paul JOUANNE

Président de la FRTC Val de Loire

« La Haye du Breuil »

28190 CHUISNES

Paris, le 23 octobre 2018

 Monsieur le Président, Cher ami,

Votre lettre du 16 octobre 2018 m’a profondément attristé. Comment peut-on envisager d’introduire une demande de reconnaissance de la trompe de chasse au patrimoine culturel de l’UNESCO en occultant son origine et sa destination première : la communication lors de découplers en forêt et l’hommage rendu aux grands hommes de vènerie.

Que veut dire « vènerie moderne » alors qu’une des grandes forces de cette chasse est d’être demeurée fidèle à ses us et traditions depuis plusieurs siècles à tel point que ses détracteurs l’accusent d’être surannée. Le Marquis de Dampierre doit se retourner dans sa tombe.

Quelle offense aussi faite aux grands piqueux tels que, Pierre Lamothe, Guy Brousseau et bien d’autres, dont le ton de vènerie et l’interprétation étaient uniques, à telle enseigne que leurs coups de trompe étaient reconnaissables à des kilomètres en forêt. Le taiaut dans lequel on reconnait le récri des chiens doit-il être renié ?

Bien sur comme vous le dites, avec une rhétorique bien particulière, « l’Art Musical des Sonneurs de Trompe » s’est considérablement développé depuis l’après guerre sous l’impulsion de sonneurs musiciens, la famille Heinrich en particulier. Il faut les remercier car ils ont largement contribué à faire connaître cet instrument au grand public. Mais résumer l’histoire de la trompe à cette seule évolution moderne n’est pas concevable.

Je me souviens des propos de Marcel Hauriac lors d’une de ses nombreuses présentations de disques consacrés à des fanfares : « *la trompe est un instrument ingrat auquel il convient de conserver son caractère de vènerie* ». Il avait tout à fait raison.

Comment oublier qu’au cours d’une messe de Saint Hubert c’est la fanfare dédiée au Saint patron des chasseurs qui est sonnée pendant l’élévation ?

Comment occulter que tous les Présidents de la FITF étaient veneurs, et que tous les Présidents de la Société de Vènerie sonneurs ?

Au moment où le monde de la chasse, la vènerie en particulier, doit faire face à des attaques sans précédent de la part de ses détracteurs et du mouvement végan, je peine à comprendre que la FITF, au nom du politiquement correct et dans une démarche de prestige, rejette une partie de ce qu’est la trompe de chasse : la traduction d’une culture cynégétique que l’on ne retrouve dans aucun autre pays du monde. Si l’UNESCO était objective c’est ce qu’elle devrait reconnaitre.

Vous comprendrez donc que je ne puisse souscrire à une telle démarche. Au demeurant dans un tel contexte, je serais bien incapable de rédiger quoi que ce soit.

Avec mes regrets, je vous prie de croire, Monsieur le Président, cher ami, en l’assurance de mes meilleurs sentiments.

 Jean-Noël CARDOUX

Copie à :

* Monsieur Gérard Larcher, Président du Sénat
* Monsieur Antoine de la Rochefoucauld, président de la FITF
* Monsieur Willy Schraen, Président de la FNC
* Monsieur Pierre de Roualle, Président de la Société de Vènerie

Marcel Hauriac, grand compositeur disait : *la trompe est un instrument ingrat auquel il convient de conserver son caractère de vènerie*. Il avait tout à fait raison. Comment la F.I.T.F. peut-elle envisager d’introduire une demande de reconnaissance de la trompe de chasse au patrimoine culturel de l’UNESCO en occultant son origine et sa destination première : la communication lors de découplers en forêt et l’hommage rendu aux grands hommes de vènerie. Comment occulter que tous les Présidents de la FITF étaient veneurs, et que tous les Présidents de la Société de Vènerie sonneurs ? Le Marquis de Dampierre doit se retourner dans sa tombe. Quelle offense aussi faite aux grands piqueux tels que, Pierre Lamothe, Guy Brousseau et bien d’autres, dont le ton de vènerie et l’interprétation étaient uniques, à telle enseigne que leurs coups de trompe étaient reconnaissables à des kilomètres en forêt. Le taiaut dans lequel on reconnait le récri des chiens doit-il être renié ? Bien sur, « l’Art Musical des Sonneurs de Trompe » s’est considérablement développé depuis l’après guerre sous l’impulsion de sonneurs musiciens, la famille Heinrich en particulier et a contribué à faire connaître cet instrument au grand public. Mais résumer l’histoire de la trompe à cette seule évolution moderne n’est pas concevable.

Au moment où le monde de la chasse, la vènerie en particulier, doit faire face à des attaques sans précédent de la part de ses détracteurs et du mouvement végan, nous avons du mal à comprendre que la FITF, au nom du politiquement correct et dans une démarche de prestige, rejette une partie de ce qu’est la trompe de chasse : la traduction d’une culture cynégétique que l’on ne retrouve dans aucun autre pays du monde. Si l’UNESCO était objective c’est ce qu’elle devrait reconnaitre.